



Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses

Quarante-huitième session

Genève, 30 novembre – 9 décembre 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session^{1 2 3}

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 22 juin 2015 à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Explosifs et questions connexes⁴:
 - a) Épreuves et critères relatifs aux compositions éclair;
 - b) Épreuves de la série 6;
 - c) Révision des épreuves des parties I et II du Manuel d'épreuves et de critères;
 - d) Révision des instructions d'emballage relatives aux explosifs;
 - e) Norme harmonisée applicable aux marques de sûreté;

¹ Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.3/95/Add.1. La date limite de soumission des documents est le 4 septembre 2015.

² Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/dgsubc3/c3age.html>). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

³ Les délégués sont priés de s'inscrire en ligne avec le nouveau système d'enregistrement en ligne sur le site web de la CEE-ONU <https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=NRtvSq>. À l'arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge d'identification à la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, veuillez contacter le secrétariat par téléphone (ext. 72106). Pour une carte du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, voir le site web (<http://www.unece.org/meetings/practical.htm>).

⁴ Il est prévu qu'après examen préliminaire en plénière, la plupart des questions relatives à ce point de l'ordre du jour soient confiées à un groupe de travail sur les explosifs qui se réunira en parallèle.

- f) Classement des artifices de divertissement;
 - g) Classement des objets sous le numéro ONU 0349;
 - h) Examen du chapitre 2.1 du SGH;
 - i) Questions diverses.
- 3. Inscription, classement et emballage.
 - 4. Systèmes de stockage de l'électricité:
 - a) Épreuves des batteries au lithium;
 - b) Grandes batteries;
 - c) Piles thermiques;
 - d) Questions diverses.
 - 5. Transport de gaz:
 - (a) Reconnaissance universelle des récipients à pression ONU et non-ONU;
 - (b) Questions diverses.
 - 6. Propositions diverses d'amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses:
 - a) Marchandises dangereuses contenues dans des machines, des appareils ou des objets, N.S.A;
 - b) Marquage et étiquetage;
 - c) Emballages;
 - d) Citernes mobiles;
 - e) Autres propositions diverses.
 - 7. Harmonisation générale des règlements de transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type;
 - 8. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.
 - 9. Principes directeurs du Règlement type:
 - a) Affectation des codes E;
 - b) Elaboration de directives relatives à l'utilisation du Règlement type;
 - c) Questions diverses.

-
10. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)^{5, 6};
 - a) Critères relatifs à l'hydroréactivité;
 - b) Épreuves et critères relatifs aux matières liquides et solides comburantes;
 - c) Critères de classification relatifs aux gaz inflammables;
 - d) Jugement d'experts et force probante des données;
 - e) Critères relatifs à la corrosivité;
 - f) Mise à jour des références aux directives de l'OCDE;
 - g) Utilisation du Manuel d'épreuves et de critères dans le contexte du SGH;
 - h) Divers.
 11. Questions diverses.
 12. Adoption du rapport.
-

⁵ Les participants aux travaux du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) qui ne participent pas habituellement aux travaux de ce Sous-Comité (TMD) sont invités à participer aux travaux du Sous-Comité TMD quand celui-ci discute les dangers physiques en tant que centre de liaison SGH (voir aussi ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43b)).

⁶ Il est possible que certaines de ces questions soient discutées conjointement avec le Sous-Comité SGH le 9 décembre au matin durant la session du Sous-Comité TMD ou le 9 décembre après-midi durant la session du Sous-Comité SGH, voir le rapport du Comité sur sa septième session, document ST/SG/AC.10/42, paragraphe 16, et celui du Sous-Comité à sa quarante-septième session, document ST/SG/AC.10/C.3/94, paragraphe 100.